

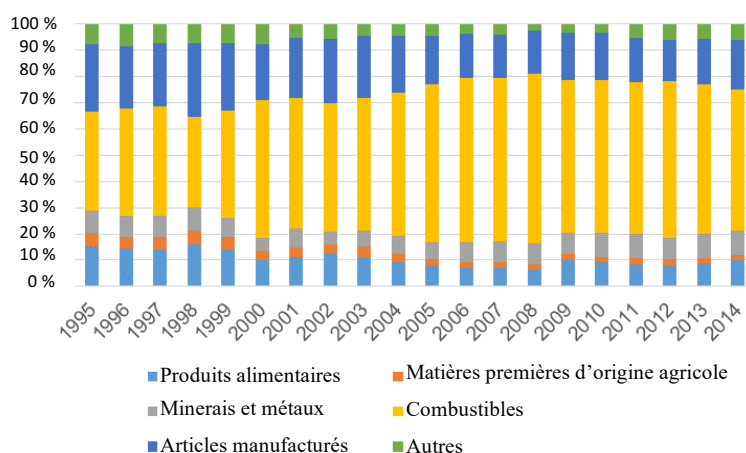
## TABLE RONDE I – Promouvoir le commerce africain et sa diversification : un impératif pour les entreprises

### Les faits et les chiffres

#### L'Afrique doit accroître et diversifier ses activités commerciales

- Les exportations africaines de marchandises ont décliné entre 2012 et 2016, ramenées 640 à 349 millions de dollars des États-Unis pendant cette période, tandis que la part du continent dans les exportations mondiales s'amenuisait de même, ramenées de 3,5 % à 2,2 % pendant la même période.
- Ce déclin rapide des résultats commerciaux de l'Afrique est dans une large mesure le résultat de l'affaiblissement de la croissance mondiale et à la tendance à la baisse des cours des produits de base, d'où l'urgence de diversifier et d'accroître les activités commerciales au sein du continent.
- Les produits primaires et les matières premières (combustibles, minerais, métaux et matières premières d'origine agricole) occupent encore de loin la première place dans les exportations africaines, comme le montre la figure ci-dessous. À eux seuls, les combustibles représentaient 53,9 % de la valeur des exportations africaines en 2014.
- La part des exportations de produits manufacturés dans les exportations totales du continent s'est érodée au fil du temps, ramenée de 25,6 % en 1995 à 21,8 % en 2004, puis à 18,9 % en 2014.

#### Part des principaux produits dans les exportations africaines (pourcentage), 1995-2014



Source : Calculs de la CEA fondés sur les données d'UNCTADstat.

## **L'environnement économique africain s'améliore, mais il reste beaucoup à faire**

- Selon la série de rapports annuels *Doing Business* du Groupe de la Banque mondiale, les pays africains (hors Afrique du Nord) ont adopté non moins de 798 réformes commerciales au cours des 15 années écoulées.
- Le Malawi, le Nigéria et la Zambie se classent parmi les dix pays du monde qui ont le plus progressé à cet égard en 2017.
- En Afrique (hors Afrique du Nord), l'activité réformatrice a porté dans une large mesure sur le commerce transfrontalier et la création des entreprises, ces deux aspects suscitant chacun 15 réformes.
- Le coût du commerce reste cependant élevé pour la région ; en 2013, le coût de ses échanges avec le monde s'élevait à 283 % en équivalents tarifaires *ad valorem*, soit plus que toutes les autres régions du monde, à l'exception de l'Asie centrale qui contient une plus grande proportion de pays sans littoral.

## **La Zone de libre-échange continentale (ZLEC) promet une réduction du coût du commerce et une intensification des échanges commerciaux intra-africains**

- La ZLEC créera un marché unique composé de 55 États membres, réunissant plus d'un milliard d'individus et affichant un produit intérieur brut total dépassant les 2,5 billions de dollars des États-Unis.
- Un objectif ambitieux convenu dans la perspective de la ZLEC est la libéralisation à 90 % des tarifs douaniers relatifs aux biens ; l'accord portant création de la ZLEC devrait être signé à l'occasion du sommet extraordinaire de l'Union africaine qui se tiendra en mars 2018.
- La ZLEC contribuera à relever certains des grands défis posés par l'améliorer de l'environnement économique, notamment les obstacles non tarifaires, la coopération douanière et la facilitation du commerce.
- Des réformes sont par ailleurs entreprises dans le cadre de l'initiative pour l'intensification du commerce intra-africain (Boosting Intra-African Trade). Il s'agit de lever les contraintes qui pèsent sur le commerce intra-africain dans sept domaines : la politique commerciale, la facilitation du commerce, les capacités productives, les infrastructures liées au commerce, le financement du commerce, l'information commerciale, et l'intégration des marchés de facteurs.

## **La libéralisation continentale ouvre d'importantes possibilités de diversification**

- La ZLEC est un accord de grande portée qui vise le commerce des biens et services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.

- Dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine (L'Afrique que nous voulons), les gouvernements africains ont retenu l'industrialisation en tant que pilier central de l'initiative de la ZLEC.
- Il ressort des modélisations de la CEA que l'établissement de la ZLEC devrait entraîner une augmentation de 52,3 % du commerce intra-africain, et que l'augmentation la plus marquée concernerait les produits industriels (53,3 %).
- Le commerce intra-africain est plus diversifié : les articles manufacturés représentaient 41,9 % des exportations intra-africaines en 2014, alors que la part de ces articles dans les exportations extra-africaines n'était que de 14,8 %.

### **L'investissement intra-africain devrait encore s'accroître sous le régime de la ZLEC**

- L'investissement direct étranger (IDE) au sein du continent connaît une croissance plus rapide que l'IDE en provenance de n'importe quelle autre région.
- Selon le Consortium pour les infrastructures en Afrique, le secteur privé a contribué à raison de 7,442 milliards de dollars des États-Unis (8,9 %) aux nouveaux engagements pris en 2015 en vue de financer les infrastructures africaines.
- L'accord d'investissement de la ZLEC fournira aux États parties des règles communes en la matière, sous la forme de mesures d'incitation harmonisées visant à attirer les investissements. Ce volet de la ZLEC devrait stimuler les IDE intra- et extra-africains.

### **Questions essentielles à examiner**

1. Comment peut-on faire participer le secteur privé au moyen de mécanismes de consultation et de coordination qui soient transparents et conscients de l'importance des petites entreprises, des entreprises informelles et des femmes chefs d'entreprise ?
2. Comment les gouvernements africains et les partenaires de développement peuvent-ils intensifier leurs efforts pour sensibiliser les milieux d'affaires africains et internationaux aux importantes réformes commerciales entreprises dans le cadre de la ZLEC et de l'initiative pour l'intensification du commerce intra-africain, ainsi qu'aux possibilités d'investissement et d'expansion des entreprises ?
3. Quelles sont les réformes politiques et réglementaires essentielles indispensables pour stimuler le commerce et la diversification des échanges de l'Afrique et attirer les investissements dans des secteurs clés afin de soutenir l'industrialisation de l'Afrique ?

4. Quel rôle le secteur privé peut-il jouer dans l'élaboration de ces réformes afin de veiller à ce qu'elles répondent aux exigences du secteur privé, comme les besoins de formation ?
  5. Comment les gouvernements africains et les autres parties prenantes devraient-ils réagir aux analyses affirmant qu'il n'est pas possible pour l'Afrique de s'industrialiser selon les modèles adoptés avec succès dans d'autres régions du monde ?
-